

# ASSEMBLEE NATIONALE

16 mars 2005

---

TEMPS DE TRAVAIL  
(Deuxième lecture) - (n° 2147)

## AMENDEMENT

N° 90 rect.

présenté par  
MM. LE GARREC, LIEBGOTT, GORCE, VIDALIES, Mme HOFFMAN-RISPAL  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE PREMIER**  
(*Art. L. 227-1 du code du travail*)

Supprimer le neuvième alinéa de l'article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un alinéa introduit par le Sénat qui conforte un des objectifs de ce texte, d'inciter à abonder par l'intermédiaire du CET, un compte épargne retraite collectif PERCO, c'est-à-dire des fonds de pensions.